

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE TOURS  
COMMUNE DE CHARENTILLY**

**CONVOCATION**

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 21 janvier 2013, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 16 janvier 2013.

**Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du lundi 17 décembre 2012.
- Communauté de communes Gâtine et Choisilles :
- Remplacement d'un membre délégué de la commune à la commission Bâtiment – Logement.
- Personnel communal : suppression de postes – création de postes – tableau des emplois.
- Classement des archives.
- Questions diverses.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 21 JANVIER 2013**

**A 20 HEURES 30**

L'an deux mil treize, le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

**Étaient présents :**

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme Cherreau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mme Bouin, 4<sup>ème</sup> adjointe qui a donné procuration à M. Motard, 3<sup>ème</sup> adjoint.  
M. Galopin, Conseiller municipal qui a donné procuration à M. Biard, Conseiller municipal.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Au scrutin public et à l'unanimité, M. Meichel, Conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012 :**

Au scrutin public et à l'unanimité est approuvé le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2012.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DANS DEUX COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES.**

M. le maire rappelle que Mme Corinne De Sousa, Conseillère municipale a démissionné de ses fonctions par courrier reçu en mairie le 30 novembre 2012, elle était membre de la Commission Bâtiments – Logement en qualité de titulaire, son suppléant était M. Didier Savard, Conseiller municipal et membre de la Commission Sports – Loisirs en qualité de suppléante de M. Ghislain Guyon, titulaire, Conseiller municipal.

### ***Commission Bâtiments – Logement :***

Après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité, le Conseil municipal décide, après accord de M. Savard, de nommer ce dernier membre titulaire de la Commission.

M. le maire indique qu'il convient de procéder à la nomination du membre délégué suppléant.

Après appel à candidature, Mme Yvette Dutertre, 1<sup>ère</sup> Adjointe se porte candidate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14

A obtenu :

- Mme Dutertre 14 voix pour
- Mme Dutertre est nommée membre suppléante de la Commission Bâtiment - Logement

### ***Commission Sports – Loisirs :***

M. le maire indique qu'il convient de procéder à la nomination du membre délégué suppléant.

Après appel à candidature, M. Marc Rué, Conseiller municipal se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14

A obtenu :

- M. Rué 14 voix pour
- M. Rué est nommé membre suppléant de la Commission Sports – Loisirs.

## **PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE POSTES – CREATION DE POSTES – TABLEAU DES EMPLOIS.**

M. le maire indique que conformément à l'article 34 de la Loi du 24 janvier 1984 : « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ». Des dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 ont modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, deux agents issus du « ratio promu – promouvables » s'appliquent pour ce qui concerne l'année 2013.

Il s'agit de Mme Marie Richard en poste au grade d'adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe, promouvable au poste d'adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe.

Il s'agit de M. Jérémie Chantreau en poste au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup>, promouvable au poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Considérant la délibération 38/2010 du 14 juin 2010 fixant les ratios d'avancement de grade à compter de l'année 2010 ainsi que le tableau des emplois de même date.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14  
Contre : 0

- Décide de supprimer les emplois suivants :

grade	temps	poste pourvu	date
adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	31/01/2013
adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	31/03/2013

- Décide de créer les emplois suivants :

adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	1/02/2013
adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	1/04/2013

- Décide d'établir le tableau des emplois :

grade	temps de travail	poste pourvu	poste à pourvoir
secrétaire de mairie	35/35 <sup>ème</sup>	1	-

adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1 (jusqu'au 31/01/2013)	-
agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	35/35 <sup>ème</sup>	1	-
adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1 (jusqu'au 31/03/2013)	-
adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	-
adjoints techniques territoriaux de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	3	-
adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	-	1 1 <sup>er</sup> /02/2013
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	-	1 1 <sup>er</sup> /04/2013

- Décide de reconduire la délibération n° 44/2007 du 9 juillet 2007 qui décidait d'adopter pour les emplois des services de la commune, le bénéfice des dispositions fixées pour le temps partiel applicables aux agents territoriaux.
- Décide d'inscrire au budget pour chaque exercice, les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses du personnel.

**CLASSEMENT DES ARCHIVES : DECISION DE CLASSEMENT – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL.**

M. le maire rappelle au Conseil municipal que Mme la Directrice des Services d'Archives d'Indre et Loire a procédé le 29 novembre 2012 à l'inspection des archives communales. Dans ces observations il est noté que les archives conservées dans le grenier au-dessus des locaux administratifs de la mairie n'existeront plus très longtemps si elles restent en l'état.

Une grande partie est à éliminer et il sera alors plus facile de trouver un autre lieu de conservation sain pour la partie restante.

Pour mener à bien ce travail, la solution reste à faire appel à un agent spécialisé sous le contrôle des Archives Départementales ; ce travail nécessitant environ 4 à 5 mois de prestation à suivre.

Après contact avec les services des archives, un agent nous a été recommandé, il est disponible le 1<sup>er</sup> juin 2013 et répond favorablement à notre demande.

Il convient de statuer sur la décision de recruter et dans ce cas d'ouvrir les crédits nécessaires dont le coût est estimé à 12 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14 Pour : 14

- Décide de faire réaliser le classement des archives communales durant le présent exercice et cela à compter du lundi 3 juin 2013, pour une durée de 5 mois et demi y compris les congés.
- Pour ce faire, autorise l'inscription des crédits se rapportant à cette mission soit 12 000 €.
- Décide de recruter l'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe acceptant la mission.
- Décide que l'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe bénéficiera d'un contrat à durée déterminée en application de l'article 3 – 1<sup>er</sup> de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 « accroissement temporaire d'activité ».
- Charge M. le maire de finaliser le recrutement et d'établir le contrat de travail à durée déterminée correspondant à la mission.

### **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

#### *Commission Voirie – Réseaux divers du jeudi 8 janvier 2013 :*

M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint responsable de la commission relate les sujets abordés et débattus :

- Examen du plan et réflexions sur l'aménagement de la rue de la Fortinière de la place de la Liberté jusqu'à son intersection avec la rue des Chevallerais ; enfouissement réseaux souhaité.
- Programme voirie 2013 :
  - o Programme d'entretien,
  - o Autorisation de demander le chiffre, enfouissement réseaux sur la rue du Clos Faroux,
  - o Rue de l'Espérance : la 2<sup>ème</sup> tranche partie Ouest n'est pas jugée prioritaire pour 2013.
- Parking du stade :
  - o Examen des estimations y compris 3 candélabres.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES.**

M. le maire expose les sujets débattus lors du Conseil du 20 décembre 2012 notamment la collecte, le tri, le traitement des ordures ménagères et déchetteries.

Il laisse la parole à Mme Lamamy-Lacoste, Conseillère municipale et membre de la commission communautaire Cadre de vie – Environnement, elle relate les débats de la

dernière réunion portant sur l'ensemble de la gestion des ordures ménagères au sein de la CCGC

M. le maire donne la parole à Mme Cherreau, conseillère municipale, membre de la commission Culture – Jeunesse qui présente les derniers travaux abordés.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### *Neige du week end dernier:*

M. le maire et l'ensemble de Conseil municipal expriment leur reconnaissance à M. Motard et M. Biard élus municipaux, ainsi qu'à M. Collas agent, pour leurs actions de déneigement des voiries entreprises avec les matériels communaux et personnel pour ce qui concerne M. Motard. Un grand merci à eux.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 21 heures 50.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 18 février 2013 à 20 heures 30

M. le Maire,

**Jacques Boullenger.**